

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

**Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8
Quorum : 7**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf du mois de janvier à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CANET Véronique, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, GIRAUD Jean

Excusés : LIMONE Julien, GRANGE Yves

Absents : ROUCHOUSE Muriel, DEGAND Nathalie, DUPINAY Pierre

Secrétaire de séance : CANET Véronique

N° 06 290125

OBJET :

**PROJET DECI - AMÉLIORATION DE LA DÉFENSE INCENDIE - MISE EN
PLACE DE 5 CITERNES INCENDIE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2025**

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est classée en risque majeur pour l'incendie.

Elle rappelle également que le règlement départemental de la DFCI impose la présence d'un poteau incendie à 400 mètres maximum d'une maison d'habitation.

Malgré la pose de 4 poteaux incendie supplémentaire en 2022, il reste beaucoup à faire en matière de protection des zones boisées sur le haut de la commune.

Un travail a été effectué avec le SDIS qui a donné un avis favorable à la pose de 5 citernes incendie qui permettront de couvrir l'ensemble de la commune.

Mme le Maire expose le détail des frais afférents à ce projet dont le montant total s'élève à 106 750.00 € HT.

- | | | |
|------------------------|-------------|---------------------------------|
| • 5 citernes | 75 050.00 € | devis de l'entreprise ALTENBACH |
| • Travaux terrassement | 22 000.00 € | estimation |
| • Géomètre | 4 500.00 € | estimation |
| • Achat terrains | 5 200.00 € | estimation |

Elle précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20250129-06290125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 30/01/2025
Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat d'un montant de 26 687.00 € (vingt six mille six cent quatre vingt sept euros) au titre de la DETR 2025

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance
V. CANET

Le Maire
A. FLACHER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20250129-06290125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 30/01/2025
Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

